



N° 023-1536 /MJDHRI/SG/DRH/SPSCO

Ouagadougou, le 06 JUIL 2023

Communiqué de la Secrétaire Générale du Ministère de la Justice et des Droits Humains, chargé des Relations avec les Institutions, relatif à la vacance de poste à la Commission Supérieure de Recours de l'OAPI

Il est porté à la connaissance des magistrats, de la vacance de poste aux fonctions de membre à la Commission Supérieure de Recours de l'Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle (OAPI) dès le 30 août 2023.

En rappel, aux termes de l'article 4 du Règlement portant organisation et fonctionnement de la Commission, les Etats membres désignent tous les deux (02) ans, des candidats et le choix des membres de la Commission est fait au cours d'une session ordinaire du Conseil d'Administration de l'Organisation.

La désignation du candidat du Burkina est laissée à la discrétion des autorités burkinabè et son dossier de candidature doit être transmis dans de meilleurs délais.

Peuvent faire acte de candidature aux fonctions de membre de la Commission, les magistrats remplissant les conditions suivantes :

- Justifier d'au moins dix (10) ans d'expérience professionnelle dans les cours et tribunaux ;
- Avoir des connaissances avérées en droit de la propriété intellectuelle.

Tout magistrat remplissant les conditions et désirant postuler est invité à fournir un dossier de candidature, composé de toutes pièces justificatives et d'un curriculum vitae détaillé. Les dossiers de candidature sont recevables à la Direction des Ressources humaines (DRH) du Ministère tous les jours ouvrables au plus tard le mardi 11 juillet 2023 à 15 heures.

Pièces-jointes :

- Lettre n°2023-0704/OAPI/DG/DGA/DAJ
- Lettre n°2023-0635/MDICAPME/SG/CNPI

La Secrétaire Générale

Haoua KAFANDO /GANAME

Chevalier de l'Ordre du Mérite





Ouagadougou, le 19 JUIN 2023

LE MINISTRE

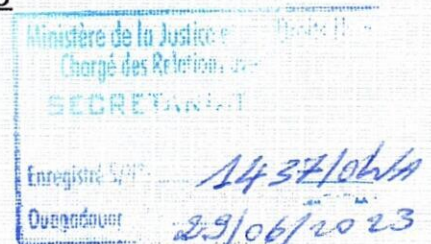
A

Madame le Ministre de la Justice,
des Droits Humains et de la Promotion
Civique, Garde des Sceaux

OUAGADOUGOU

Objet : désignation d'un candidat aux fonctions
de membre de la Commission Supérieure
de Recours de l'OAPI

Pièce jointe : lettre du Directeur Général



Je voudrais porter à votre connaissance que le mandat de la Commission Supérieure de Recours de l'Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle (OAPI) arrivant à échéance le 30 août 2023, la Direction Générale souhaiterait recevoir la candidature de notre pays à la fonction de membre de la Commission Supérieure de Recours.

Le candidat de notre pays devra répondre à tous les critères prescrits, à savoir, être un magistrat justifiant d'au moins dix (10) ans d'expérience professionnelle dans les cours et tribunaux et ayant des connaissances avérées en droit de la propriété intellectuelle.

En rappel, aux termes de l'article 4 du Règlement portant organisation et fonctionnement de la Commission Supérieure de Recours, la désignation des postulants est faite par les Etats tous les deux ans. Le choix des membres de la Commission est fait au cours d'une session ordinaire du Conseil d'Administration de l'Organisation qui se tiendra dans la première quinzaine du mois de décembre 2023.

A cet effet, je vous saurais gré des dispositions que vous voudrez prendre afin de me communiquer **au plus tard le 15 juillet 2023**, le nom du candidat de notre pays ainsi que son curriculum vitae aux fonctions de membre de la Commission Supérieure de Recours de l'OAPI.


Serge Gnaniodera PODA

23--0704/OAPI/DG/DGA/DAJ

Yaoundé, le 11 MAI 2023

LE DIRECTEUR GENERAL

A

**Monsieur le Ministre de la Justice, des
Droits Humains et de la Promotion
Civique, Garde des Sceaux**

1 BP 526 Ouagadougou

Tél. : +226 25 32 48 33 / 25 32 48 34

Courriel : info@justice.gov.bf

S/C

**Ministre du Développement Industriel, du
Commerce de l'Artisanat et des Petites et
Moyennes Entreprises**

01 B.P. 514 Ouagadougou

Tél.: +226 70 25 37 78 / 25 31 09 11

Courriel : t_mahamadi@yahoo.fr

OUAGADOUGOU - (Burkina Faso)

Objet : Désignation d'un candidat aux fonctions de membre
de la Commission Supérieure de Recours de l'OAPI.-

Monsieur le Ministre,

Le mandat des membres de la Commission Supérieure de Recours de l'OAPI arrivant à échéance le 30 août 2023, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir proposer, de préférence avant le 31 octobre 2023, un candidat de votre pays aux fonctions de membre de la Commission Supérieure de Recours répondant à tous les critères prescrits, à savoir, un magistrat justifiant d'au moins dix (10) ans d'expérience professionnelles dans les cours et tribunaux et des connaissances en droit de la propriété intellectuelle.

En effet, aux termes de l'Article 4 du Règlement portant organisation et fonctionnement de la Commission Supérieure de Recours, la désignation des postulants est faite par les Etats tous les deux ans. Le choix des membres de la Commission est fait au cours d'une session ordinaire du Conseil d'Administration de l'Organisation qui se tiendra dans la première quinzaine du mois de décembre 2023.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma haute considération. /-




Denis L. BOHOUSSOU